



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 25 JUIN 2020

Date de convocation :
18/06/2020

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Claudie SERRE (pouvoir à Raphaël LOPEZ) et Mélissa OBBIH (pouvoir à Claude AYMERICH).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/48 : MAISON, BIEN VACANT SANS MAITRE, AU 10 RUE DE LA PARAYRE.

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 décembre 2019 qui actait la vente de la maison section AY 75, sise 10 Rue de la Parayre à M. Vincent Hidalgo au prix de 1 300 €, avec engagement de réaliser les travaux de restauration de la maison en urgence.

Il s'avère que M. Hidalgo souhaite plus acquérir ledit bien, une nouvelle consultation a été lancée dans le voisinage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter la proposition de M. Zerouali Abdelhadi, et de l'autoriser à passer l'acte nécessaire, auprès du notaire désigné par les parties.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE la vente de la maison section AY 75, sise 10 Rue de la Parayre à M. Zerouali Abdelhadi, au prix de 3000 €, avec engagement de réaliser les travaux de restauration de la maison en urgence ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes en lien avec cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 juin 2020


Le Maire,

William BURGHOFFER